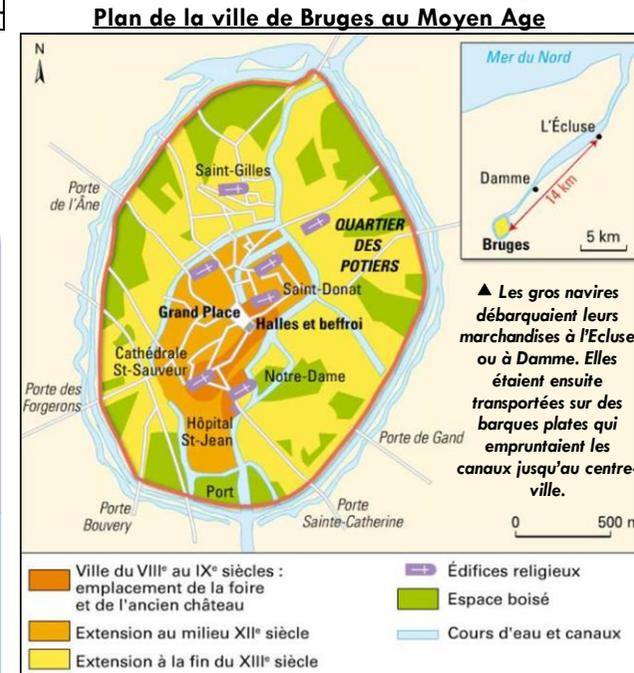


Comment les hommes habitent-ils la ville au Moyen Âge ?

## QUESTION 2 : UN MONDE URBAIN QUI S’AFFIRME

### ACTIVITE 3 (ETUDE) : COMMENT LES HOMMES DU MOYEN ÂGE HABITENT-ILS BRUGES ?

1. Sur la carte des échanges en Occident (fiche 3), encadre en rouge la ville de Bruges.
2. Travail de groupe : décris les paysages et les activités de la ville à l'aide de la vidéo et des documents de la fiche
3. Travail collaboratif : retrouve ton groupe d'experts pour mettre en commun et compléter vos observations



L'église Notre Dame de Bruges



Place du marché et le beffroi



Des peintres de grand renom

"Les époux Arnolfini" peint par Jean Van Eyck en 1434 (National gallery de Londres). Artiste diplomate, il fut au service de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Célèbre, très jeune comme **enlumineur** puis comme **peintre**, il est **connu à travers toute l'Europe au XV<sup>e</sup> siècle**.

**Scène représentée** : Giovanni Arnolfini, un banquier italien prospère qui s'était installé à **Bruges** et sa femme Giovanna Cenami, côte à côte dans la chambre de noce, font face au spectateur. Le mari tient la main de sa femme.

Habiter les lieux du quotidien

---

---

---

---

---

---

---

---

Se déplacer

---

---

---

---

---

---

---

---

Habiter Bruges au Moyen Âge c'est :

Pratiquer des activités

---

---

---

---

---

---

---

---

Cohabiter

---

---

---

---

---

---

---

---

Marché au vin de Bruges



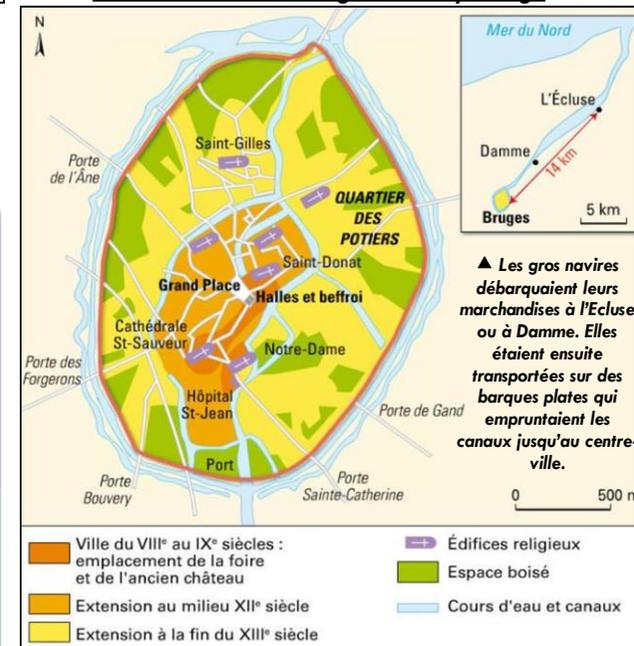
Grue de levage des tonneaux

**Le sceau** : il permet d'authentifier des actes. Utilisé par les rois au début du Moyen âge, cette signature va être récupérée par le pouvoir urbain. Le sceau donne à la commune une légitimité et lui permet aussi d'affirmer ses droits.



« Sigillum Brugensis Oppidi » : sceau de la place forte de Bruges

### Plan de la ville de Bruges au Moyen Âge



### La charte communale de Bruges (extraits)

**Article 1** : Le comte nommera tous les ans à Bruges 13 échevins. Quand il prend possession du pays, le comte doit jurer devant les échevins de conserver à la ville ses règlements.

**Article 10** : Le comte se réserve les amendes et les délits concernant les monnaies

**Article 26** : Si une personne est chassée de la ville, le comte ne pourra pas mettre la main à ses biens.

**Article 65** : Les échevins et les conseillers ont le pouvoir d'établir des impôts pour acquitter les dépenses et les dettes de la ville.

**Article 67** : Le comte doit respecter les règlements faits par les échevins. Les échevins peuvent les annuler à volonté, mais ils doivent à ce moment-là prévenir le comte.

D'après les chartes de 1281 et de 1304

### VOCABULAIRE

**Charte** : Document écrit par lequel un seigneur accorde une série de privilèges (économiques, fiscaux, juridiques ou militaires) ou de libertés (appelées franchises) à une ville ou à une communauté.

**Echevin** : Magistrat élu parmi les principaux bourgeois d'une ville pour la gouverner.